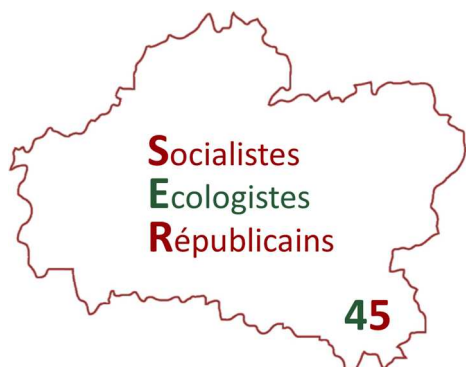


La Lettre des élu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicain.e.s du Conseil Départemental du Loiret



N°15 — NOVEMBRE 2019
SESSION D'OCTOBRE 2019

SOMMAIRE

- P.2** Recettes supplémentaires dans le budget 2019 : elles doivent financer nos politiques de solidarité !
- P.3** Vitesse sur le réseau routier départemental : 80 ou 90 km/h ?
- P.5** Respect des principes fondamentaux de la République dans les collèges : la responsabilité du Département
- P.6** Loire et Canaux : des enjeux naturels et touristiques
- P.7** Canton de Fleury-les-Aubrais : son actualité, par Michel Breffy
- P.8** Politique environnementale dans le Loiret : le bilan de Thierry Soler
- P.9** Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes : après le constat, quel plan d'actions ?

Lundi 14 et mardi 15 octobre, les conseillers départementaux se sont réunis en session.

19 délibérations étaient à l'ordre du jour. Les principaux échanges ont concerné la Décision Budgétaire Modificative qui a consisté à inscrire au budget la perception de plus de 11 millions d'euros de recettes de fonctionnement supplémentaires, et le retour aux 90 km/h sur une partie du réseau routier départemental. Comme après chaque session, vous retrouverez dans cette lettre des élu.e.s un résumé des interventions des six membres du groupe SER.

La prochaine session se tiendra les 12 et 13 décembre. Au programme : le Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Michel Breffy, Christophe Chaillou,
Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme,
Vanessa Slimani, Thierry Soler

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

www.ser45.fr



Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Recettes supplémentaires dans le budget 2019 : elles doivent financer nos politiques de solidarité !

La deuxième Décision Budgétaire Modificative 2019 prévoit 11 millions de recettes de fonctionnement supplémentaires. La majorité a décidé d'utiliser ses excédents pour limiter le recours à l'emprunt et diminuer la dette. Pour notre groupe, Christophe Chaillou a défendu notre position : profiter des marges du Département pour financer plus fortement les politiques sociales.

Pour Christophe Chaillou, les recettes supplémentaires doivent financer les politiques sociales

Le Département, un échelon de proximité qui doit se concentrer sur ses missions premières

« M. le sénateur Hugues Saury a fait l'historique des discours politiques annonçant la fin des Départements. Cette remise en cause permanente du rôle des départements est une constante. Heureusement, les dirigeants politiques sont ramenés à la réalité, par exemple avec les « gilets jaunes » qui ont rappelé un message essentiel porté par beaucoup de Français : la proximité, le contact entre l'élu et le citoyen. Les sondages le montrent, les élus de proximité restent les plus appréciés, car ils sont ceux qu'on peut le plus facilement interpeller. Pour justifier leur légitimité et rester un échelon de proximité, les Départements doivent se concentrer sur le cœur même de leur politique. Ainsi, sur les politiques de solidarité, le Département du Loiret doit être au rendez-vous. Nous en avons les capacités budgétaires. »

Le Loiret bénéficie de recettes supplémentaires pour mener à bien ses missions

« Il faut sortir des postures qui consistent à dire que tout va mal et regarder la réalité telle qu'elle est. Cette réalité, c'est la Décision Budgétaire Modificative que vous nous proposez, avec plus de 11 millions de recettes de fonctionnement supplémentaires. C'est énorme. Notre département est désormais bénéficiaire net du système de péréquation (mécanisme de redistribution qui vise à réduire les inégalités entre départements) ; que n'avait-on pas entendu sur la péréquation ? *Le plus mauvais des systèmes, parce qu'on allait devoir payer pour la mauvaise gestion des autres.* Il faut relativiser la situation et éviter ce grand écart permanent entre les discours chaque année alarmistes et la réalité, car cela nous affaiblit dans notre relation avec les citoyens et avec l'Etat. Notre Département se porte plutôt bien, avec des recettes supplémentaires importantes, bénéficiant de la péréquation et respectant les préconisations de la contractualisation avec l'Etat (moins de 1,2% de hausse des dépenses de fonctionnement par an) »

Utilisons les recettes supplémentaires pour les politiques de solidarité

« Sur les politiques liées à l'enfance, à la solidarité, aux EHPAD, nous savons qu'il y a des besoins légitimes. Sur une année où le Département engrange 11 millions d'euros de recettes en plus, il y a des marges. Oui, améliorer les ratios, comme le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement, est une bonne chose, mais il existe des besoins importants auxquels nos citoyens sont sensibles. Il nous paraîtrait logique qu'on puisse réaffecter ces recettes supplémentaires là où c'est nécessaire. »



ZOOM SUR ... *la Commission Enfance, Personnes Agées, Handicap*

Hélène Lorme a interpellé l'Assemblée Départementale sur le financement des politiques sociales dans le budget 2019 corrigé par la décision budgétaire modificative : « *nous vous avons fait des remarques fin 2018 sur les budgets des EHPAD. Nous avons regretté que pour construire leur budget, vous vous étiez appuyés sur le Compte Administratif 2017, impliquant pour certaines structures des diminutions de crédits importantes. Aujourd'hui, des associations sont effectivement en difficulté ; il est nécessaire de les rencontrer pour trouver rapidement des solutions. Je regrette aussi la baisse du budget de la prévention spécialisée, faute de projets soumis au Département. Il faut s'interroger sur la communication que nous avons eue et comprendre pourquoi il n'y a pas eu de projets proposés, alors que les besoins existent.* »

Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Vanessa Slimani et Thierry Soler se sont abstenus lors des votes des décisions budgétaires modificatives de chaque commission et du budget général. Michel Breffy a voté favorablement.

Vitesse sur le réseau routier départemental : 80 ou 90 km/h ?

Le Département a proposé de repasser la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur 13% de son réseau routier. Adoptée moins quatre voix contre (Christophe Chaillou, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Thierry Soler), cette proposition doit être validée par la Commission Départementale de la Sécurité Routière une fois la Loi d'Orientation des Mobilités adoptée. Différentes positions ont été présentées au sein du groupe SER, mais un point commun : la vitesse sur la tangentielle doit être harmonisée et réduite.



Projet de vitesse maximum autorisée - Département du Loiret

Vanessa Slimani : « cette décision ne va pas dans le sens de la sécurité routière »

« Je reste convaincu que le rétablissement de la limitation à 90km/h ne va pas dans le sens de la sécurisation de notre réseau routier départemental. Le temps de freinage, quoi qu'on en dise, n'est pas le même à 90 km/h qu'à 80 km/h. Quels que peuvent être les motifs derrière (volonté de rouler plus vite, téléphone au volant, addiction), le fait de diminuer la vitesse fait qu'on a des temps de freinage plus limités. Je suis contre la délibération proposée. »

Christophe Chaillou : « la décision d'Edouard Philippe était assez courageuse »

« Je partage largement ce qui a été dit par Vanessa Slimani. Je fais partie de ceux qui estimaient que la décision du Premier Ministre Edouard Philippe était assez courageuse. Oui, nous savons que certains de nos concitoyens ont mal réagi à cette annonce, mais sur les questions de sécurité routière et de sécurité publique en général, il faut savoir parfois aller contre ces réactions. »

Michel Breffy : « une proposition raisonnable »

« Je n'étais a priori pas favorable au rapport. Mais après discussion en commission, je l'ai trouvé raisonnable. Il n'y a que 13% du réseau routier départemental qui est concerné. Ce n'est pas énorme. Et ce sont en plus des routes où rouler à 90 km/h est parfois presque plus sécuritaire que de rouler à 80. Quand je vais à Loury, il y a des zones où c'est limité à 70 km/h, et beaucoup de voitures collent celles de devant à cause de la faible vitesse ... 13%, 482 km de routes : on reste dans une fourchette raisonnable. »

La lutte contre l'insécurité routière : un objectif du projet de mandat

« Je suis aussi affligé quand je lis dans le rapport qu'en raison d'exceptions par rapport au reste de la France, le Département doit se dispenser de respecter les préconisations du Comité National de la Sécurité Routière concernant la vitesse sur les routes départementales. Je ne suis pas favorable à cette décision. Dans le projet de mandat 2015/2021, il est écrit que la lutte contre l'insécurité routière est un enjeu majeur de la politique d'infrastructures. Ne trahissons pas cet objectif. Certains arguments proposés ne me paraissent pas très convaincants. Vous parlez des gains de temps sur certains trajets longs, mais cela ne concerne pas énormément de monde. Quand il est dit que la population attend cette décision, l'a-t-on consulté ? Il est facile de parler à sa place. »

La théorie de la route qui pardonne

« Cette augmentation de la limite de vitesse envoie un mauvais signal : celui de la voiture qui a tous les droits. En parallèle, vous prétendez qu'il n'y a pas de risque dès lors qu'on respecte le code de la route mais vous bafouez alors votre principe de « la route qui pardonne ». C'est en vertu de cette clémence pour tous les automobilistes que vous avez arraché tant d'arbres le long des routes du Loiret, en expliquant que cela atténue les conséquences d'une sortie de route. Je suis d'accord avec cette idée d'une route où l'on ne meurt pas forcément même quand on commet une imprudence ou quand on subit l'erreur d'un autre. Si l'on veut cette « route qui pardonne », il faut laisser la limitation à 80 km/h »



ZOOM SUR ... la tangentielle : pour une harmonisation et une réduction de la vitesse

Au cours du débat sur la vitesse maximale autorisée sur les routes du département, plusieurs élus du groupe ont pris la parole pour évoquer la circulation sur la tangentielle.

Vanessa Slimani a relayé la demande des maires de son canton de Saint-Jean-de-Braye de diminuer la vitesse autorisée sur la tangentielle à l'Est, pour des questions de sécurité et de nuisances sonores : « *Il serait intéressant de pouvoir profiter des modifications de la limitation des vitesses pour proposer quelque chose de plus cohérent sur l'ensemble de la Métropole. A l'Est, nous avons une tangentielle qui passe de 90 à 110 km/h. Au-delà des risques liés à la vitesse, l'ensemble des maires du canton concernés demandent à ce que la vitesse soit diminuée sur ce tronçon-là, car cela engendre de nombreuses nuisances sonores. Il faudrait par ailleurs améliorer les dispositifs anti-bruit.* »

Même remarque du côté de Christophe Chaillou, pour qui la vitesse est excessive sur la tangentielle à Saint-Jean-de-la-Ruelle : « *Il y a un vrai sujet de travail en commun à réaliser car la situation est aberrante. Il y a une nécessité d'uniformiser les vitesses sur la tangentielle, en réduisant fortement la vitesse maximale autorisée pour des questions de bruit, d'environnement, de sécurité, d'insertion urbaine. A Saint-Jean-de-la-Ruelle par exemple, la vitesse est excessive à certains moments de la journée, ce n'est plus acceptable.* »

Michel Breffy a défendu la baisse de la vitesse maximale autorisée sur la tangentielle pour éviter les nuisances sonores : « *J'ai fait partie de ceux qui ont construit avant 1979 et on nous assurait à l'époque qu'il n'y aurait jamais de tangentielle. On s'y trouve désormais à 400 mètres et elle fait du bruit. Pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, il y a beaucoup plus de merlons, mais pour Saran et surtout Fleury-les-Aubrais, il y a des zones où malgré les murs anti-bruit, on entend vraiment la circulation, encore plus avec vent dominant. Le Département doit agir. A Paris, la vitesse a baissé sur le périphérique. Pourquoi ne pourrions-nous pas le faire ? Rouler à 70 km/h serait aussi bien finalement. Cela diminuerait le risque. Quant au revêtement, il faut y faire attention pour le bruit.* »

Enfin, plus globalement sur les nuisances sonores, Thierry Soler revient sur les seuils en vigueur : « *60 dB la nuit et 65dB le jour, ce sont des limites très élevées qui laissent les riverains en butte à des nuisances considérables à proximité de la tangentielle. Je ne suis pas sûr que de tels seuils soient atteints en d'autres lieux où l'on nous parle de nuisances sonores. Il serait précieux de connaître le niveau des décibels en le mesurant à proximité des principales routes départementales* »

Respect des principes fondamentaux de la République dans les collèges : la responsabilité du Département

Lors de la séance inaugurale de la session, Christophe Chaillou et Marie-Agnès Courroy ont insisté sur la responsabilité du Département dans le respect des valeurs et des principes républicains dans les collèges loirétains.

Christophe Chaillou : « porter l'effort sur le respect des principes fondamentaux de la République »

« J'aimerais revenir sur l'attaque qui a eu lieu au sein de la Préfecture de Police de Paris. Je suis particulièrement inquiet par la banalisation des faits. Cela se passe désormais au sein d'une Préfecture de Police, dans un lieu « sacré » de la République. En tant que Département, nous avons une responsabilité, un gros travail à faire auprès des collégiens sur la citoyenneté. M. le Président, vous avez pu voir il y a peu les initiatives intéressantes qui sont prises au collège Max Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle, avec par exemple le budget participatif « *environnement* ». Nous devons porter l'effort sur la citoyenneté, la laïcité, le respect des principes fondamentaux de la République, ceux qui permettent le vivre ensemble. Nous devons aussi demander la même intransigeance à l'Education Nationale. Je suis choqué de voir combien on tolère le développement de certificats médicaux qui évitent d'aller au sport, qui permettent à des élèves d'être absents de la rentrée scolaire. C'est par des petits éléments comme cela que les problèmes commencent. Cela concerne des situations marginales, mais elles existent. Nous devons être intransigeants. Le Département doit prendre sa part de responsabilité. »

Pour Marie-Agnès Courroy, le Département doit favoriser l'accès des collégiens aux séjours et lieux de culture

« Au niveau des collèges, nous sommes tous responsables ; nous devons nous engager pour que les règles de la République y soient respectées. Je pense que l'Education Nationale le fait. J'ai souvent vu l'Education Nationale saisir le Conseil de l'Ordre quand un médecin accumulait dans un quartier ce qu'on appelle « *les certificats de complaisance* ». N'oublions pas qu'il y a aussi des départs anticipés au ski, et là, ce ne sont pas du tout les mêmes familles ...

Quand on parle de prévention, de citoyenneté, de règles de la République, on doit parler de séjours qui permettent de découvrir des lieux de culture, et au cours desquels les collégiens apprennent à vivre ensemble. Cependant, nous aidons peu au transport, notamment pour les enfants de familles défavorisées, qui ont ainsi des difficultés à participer à ces voyages. Je vois dans mon canton des enfants qui ne vont pas partir parce qu'il y a un problème financier. Le fait que certains enfants ne sortent pas, cela renforce le sentiment d'exclusion et d'isolement, qui peut créer ensuite un éloignement de la République. Le Département agit mais cela n'est pas suffisant. »

Les dotations 2020 aux collèges publics

Vanessa Slimani et Thierry Soler se sont abstenus sur le vote des dotations aux collèges publics. Thierry Soler a développé trois arguments :

- le manque de dispositif pour rétablir un équilibre dans les équipements entre collèges : « *Il n'y a aucune raison pour que des collèges accumulent des réserves et que d'autres aient un retard d'équipement qu'ils ne peuvent combler faute de réserves. Je pense qu'il faudrait faire un inventaire des équipements par collège. (...) Notre grille de dotations est peut-être équitable, mais elle ne prend pas en compte l'historique des collèges.* »
- l'absence de coefficient spécifique pour le financement des classes UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) : « *Certains collèges, comme celui de Saint-Exupéry de Saint-Jean-de-Braye, connaissent des difficultés à assurer cet enseignement avec nos dotations actuelles.* »
- l'absence d'indexation des dotations sur le coût de la vie, « *comme l'est le prix de la restauration payée par les familles des collégiens.* »

Marie-Agnès Courroy a expliqué que les fonds de réserve parfois importants de certains collèges doivent être maîtrisés mais pas repris par le Département : « *Quand une nouvelle équipe portera des projets ambitieux, ces réserves seront utilisées.* »

Loire et Canaux : des enjeux naturels et touristiques

En fin de session, un point consacré à la thématique « Actualité du Canal » a été présenté. Thierry Soler est revenu sur les crues de 2016 et a demandé des informations sur le résultat des études réalisées pour mieux comprendre la gestion des crues. Michel Breffy a axé son intervention sur le rôle touristique de la Loire et des canaux du Loiret.

Thierry Soler réclame le contenu des études sur les crues

« J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir des informations voire le contenu des études réalisées sur les questions de crues. Il existe toujours des interrogations sur le rôle des écluses en cas d'inondation. Des gens sont persuadés qu'en 2016, il suffisait d'ouvrir les écluses pour qu'il n'y ait pas de crue. Or, je me souviens d'études de 2008 disant que sans les écluses, les crues auraient été à peine moins hautes mais qu'elles auraient été éventuellement retardées. Il faut connaître le rôle du Canal d'Orléans dans l'évacuation de l'eau, qui est celui d'une rivière puisque finalement, c'est le Cens qui coule dans le canal. Il ne faut peut-être pas faire rêver les gens avec les écluses alors que nous n'avons pas de certitudes sur leurs effets. Nous avons constaté en 2016 que toutes les rivières qui ne circulent pas dans des canaux et n'ont donc pas d'écluses ont toutes quand même gravement débordé ... Il faut donc veiller à ne pas diffuser l'idée qu'il suffit d'ouvrir les écluses pour éviter les crues. »



Michel Breffy : les véloroutes sont des atouts touristiques

Il faut développer les véloroutes en tant qu'attractivité touristique

« Depuis de nombreuses années, je représente le Département à l'association « Vélo et Territoires ». Au cours de nos rencontres annuelles, nous avons visité beaucoup de départements qui ont une volonté touristique, notamment à travers la création de véloroutes. Les véloroutes, ce ne sont pas que des cyclistes qui roulent beaucoup, ce sont aussi des touristes. On ne réussira pas une véloroute sans un appel touristique. Quant à voir des péniches qui iront et repartiront de Montargis, ce n'est pas pour tout de suite mais il faut garder espoir ! Je remercie en tout cas le Département d'avoir entendu ce que je défendais depuis 14 ans : le développement de la pratique vélo. »

Le rôle de la SNCF

« Il faut que la SNCF comprenne qu'il y a une clientèle potentielle, à commencer par la Région Parisienne. La SNCF doit donc prendre en compte l'augmentation du nombre de vélos dans les trains ; aujourd'hui, sur la ligne Paris-Toulouse par exemple, il n'est pas facile de monter avec un vélo dans un train. Il y a quelques semaines lors d'une commission délocalisée à Châlette-sur-Loing, nous avons rencontré trois femmes qui sont venues à Montargis, ont roulé à vélo jusqu'à Orléans et ont repris le train à Fleury-les-Aubrais. Il y a clairement un public francilien pour nos véloroutes. »

Canton de Fleury-les-Aubrais : son actualité, par Michel Breffy

Michel Breffy, conseiller départemental du canton de Fleury-les-Aubrais, a fait le point sur deux dossiers lui tenant à cœur : la réfection de la RD101 et la situation de l'EHPAD de Fleury-les-Aubrais.

Michel Breffy : le point sur deux projets fleurysois

RD101 : un aménagement pour rouler à vélo en sécurité

« Au nom des maires de Fleury-les-Aubrais et de Chanteau, ainsi que de nombreux pratiquants de vélo, je tiens à remercier le Département d'avoir profité des travaux de voirie entre Fleury-les-Aubrais et Chanteau sur la RD101 pour réaliser un aménagement pour sécuriser la circulation des vélos. C'était une très ancienne demande. Réaliser une bande signalée de 1 mètre de chaque côté permettra aux nombreux utilisateurs de vélos (plus de 800 par mois) de se déplacer avec plus de sécurité sur cet itinéraire très fréquenté. »

Les travaux ont commencé sur la RD101



Le canton de Fleury-les-Aubrais doit avoir un EHPAD !

« Je voudrais une nouvelle fois exprimer mes regrets de voir disparaître 60 places en EHPAD dans le canton de Fleury-les-Aubrais avec la fermeture anticipée du CAPA de l'hôpital Daumezon. Et maintenant ? Le projet alternatif piloté par la commune de Fleury-les-Aubrais semble être ressenti comme très flou par les habitants du canton, et en particulier à Fleury-les-Aubrais. J'ai assisté à un vote bizarre au Conseil Municipal de juin. Sur un tel sujet, j'espérais une unanimité des élus. Hélas, par manque d'informations, 15 élus sur 37 n'ont pas participé au vote de la délibération pour lancer une étude. Mon souhait, maintenant, serait que le Département reprenne la main afin de faire déboucher rapidement le projet de reconstruction du CAPA. Les habitants du canton sont inquiets et souhaitent une réponse claire sur les échéances et les dates. »

Politique environnementale dans le Loiret : le bilan de Thierry Soler

Suite au discours inaugural du Président Marc Gaudet et ses propos sur les efforts portés par le Loiret en matière environnemental, Thierry Soler a dressé son propre bilan, noirci par un projet : la déviation de Jargeau.

Thierry Soler : « notre maison brûle, mais nous jetons de l'huile sur le feu »

Une situation climatique alarmante

« M. le Président, vous avez dit en introduction qu'il ne fallait pas dramatiser quand on parle d'écologie. Or, les expressions les plus anxiogènes à ce sujet sont les rapports scientifiques et la réalité que l'on connaît actuellement. Cet été, notre département a connu deux canicules, un record absolu de température avec 42,8 degrés, une sécheresse remarquable depuis plusieurs mois. »

Politique départementale environnementale : des motifs de satisfaction

« Au niveau des actions du Département en la matière, il y a des sujets de satisfactions. Depuis la dernière session, il y a eu le lancement du projet « Loiret au fil de l'eau » à Combleux. Je me réjouis aussi des projets de construction des collèges de Pithiviers et de Dadonville, avec une vraie inflexion vers la transition que j'appelle de mes vœux. »

Suite de l'intervention de Thierry Soler p.8

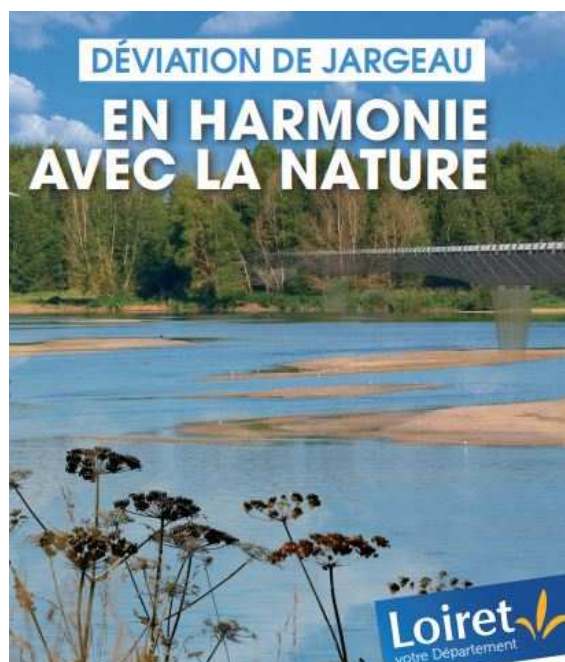
Un point noir : la déviation de Jargeau

« Si je compare le bilan climatologique de l'été et la politique départementale relative aux routes, je pourrais résumer ainsi : « notre maison brûle mais nous jetons de l'huile sur le feu ». La déviation de Jargeau, notamment, entrainerait toujours plus de circulation automobile et de camions. Or, tous les travaux scientifiques nous disent que si on veut vraiment maîtriser la hausse des températures mondiales, il nous faut changer radicalement nos modes de vie et apprendre à nous déplacer moins ou autrement. Nous n'en prenons pas le chemin dans le Loiret, au contraire. (...) Quand vous dites que des élus demandent qu'on enlève des véhicules traversant leur commune, il y a aussi des élus qui demandent qu'on n'en rajoute pas chez eux. Ce projet, s'il arrivait à enlever un certain trafic à Jargeau ou Saint-Denis, ce serait pour en apporter encore plus ailleurs (à Mardié, Chécy, Sandillon, Marcilly, etc.) : est-ce qu'il faudra faire indéfiniment de nouvelles déviations pour ces communes-là ainsi que je l'ai entendu dire dans des réunions en faveur du projet de Jargeau ? »



ZOOM SUR ... la déviation de Jargeau et la désinformation

Après que Marc Gaudet a parlé de « désinformation » pour des propos erronés d'un représentant national des écologistes et qu'il a évoqué les attaques personnelles subies en tant que Président du Département, Thierry Soler lui répond qu'il déplore évidemment ces attaques mais préfère les dédramatiser quand il en subit lui-même. En outre, n'y a-t-il pas plus de « désinformation » quand la collectivité publie elle-même une photo trompeuse et la diffuse à grande échelle à la une de Loiret Magazine, financé par de l'argent public (cf. ci-contre). Cette image veut clairement dissimuler les impacts du projet en montrant « un futur pont parfaitement transparent et aboutissant dans une forêt dont tous les arbres sont encore là, un pont où aucun véhicule ne circulerait ». « Et quand vous dites que vous faites la déviation parce que vous êtes soucieux de la sécurité, c'est une pure spéculation. J'ai également lu dans vos propos que cette déviation réduirait la pollution. Je vous cite l'étude d'impact : « en augmentant les rejets de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et la consommation d'énergie, la déviation de Jargeau ne va pas dans le sens du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie ». Donc, là encore, quand je lis qu'on fait cette déviation pour réduire la pollution, c'est de la désinformation. » Un peu plus tard dans la session, Thierry Soler a remis en cause d'autres informations données par les élus favorables au projet : « Christian Braux a parlé de 15 000 véhicules par jour devant les habitations, mais en réalité, quasiment aucun riverain de l'itinéraire à dévier ne voit passer 15 000 véhicules par jour car on ne les trouve que sur environ 500m de la RD921. La plupart des riverains, actuellement, ne voient pas passer plus de 10000 véhicules/jours. ».



La une du Loiret Magazine de mai-juin 2019

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes : après le constat, quel plan d'actions ?

Chaque année, le Département du Loiret doit présenter le rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'institution. Ce rapport montre que les femmes occupent peu de postes à responsabilité (pas de Directrice Générale Adjointe au Département) et ont en moyenne une rémunération plus faible (les femmes sont plus présentes dans le secteur social, moins rémunérateur que le secteur technique où les hommes sont majoritaires). Thierry Soler a regretté le faible nombre d'actions pour combattre les inégalités, et attend avec impatience le futur plan d'actions « égalité professionnelle ».

Thierry Soler : une politique publique limitée

« Je trouve ce rapport très instructif ; il est important de suivre l'évolution de l'égalité femme-homme dans notre collectivité pour « réparer » ce qui ne va pas dans le bon sens. Mais quand on en arrive à la partie « *politique publique mise en œuvre* », n'est-ce pas limité ? L'exposition « *Tous les métiers sont mixtes* » qui a parcouru les collèges est excellente et je suis ravi qu'on la diffuse, mais j'attends avec impatience ce fameux plan d'action « *égalité professionnelle* », et peut-être aussi un plan d'actions plus global sur notre territoire, et pas seulement dans notre institution. Quand on voit autant d'informations et aussi peu d'actions, c'est dommage. »

Retrouvez notre actualité sur notre site internet :

www.ser45.fr

Mais aussi sur Twitter et Facebook :

www.twitter.fr/groupeser45 / www.facebook.com/groupeser45